

Fiche signalétique

Ecobust

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Ecobust
Description du produit	: Mortier expansible.
Utilisations	: Pour la démolition contrôlée, la coupe de ciment réenforcé, la fissure de la pierre, l'extraction, le dimensionage de la pierre, le minage, l'excavation et ainsi de suite.
Code	: 25222000
Fournisseur/Fabriquant	: Ecobust Distribution International Inc. 600 – 1285 West Broadway Vancouver, BC V6H3X8 Tel: 888-509-2420 Sans frais: 888-509-2420 Fax: 888-347-7104 Courriel: sales@ecobust.ca Web site: www.ecobust.ca
FS rédigée par	: KMK Regulatory Services Inc.
En cas d'urgence	: 888-509-2420 9am a 5pm L-V Pacific Standard Courriel d'urgence: Jason@ecobust.ca

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Solide. [Poudre.]
Couleur	: Gris.
Odeur	: Inodore.
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. Portez des lunettes de sécurité, des gants de caoutchouc et un masque anti-poussière.
Mesures de précaution	: Éviter de respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient bien fermé. Laver abondamment après usage.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Légèrement irritant pour le système respiratoire.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Irritant pour la peau.
Yeux	: Irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

2. Identification des dangers

- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	60 - 100
Silice amorphe	7631-86-9	5 - 10
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	1 - 5
Trioxide de fer	1309-37-1	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser de la poudre EXTINCTRICE.
 - Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau ou d'extincteurs d'incendie à base d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié.
 - Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
Hydroxyde de calcium	US ACGIH 1/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 9/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 9/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
Oxyde d'aluminium	US ACGIH 1/2011	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 9/2011	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	ON 7/2010	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Oxyde d'aluminium, Al	QC 9/2011	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[c]
	US ACGIH 1/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Trioxide de fer	AB 4/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	BC 9/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[d]
Trioxide de fer, Fe		-	5	-	-	10	-	-	-	-	[e]
		-	3	-	-	-	-	-	-	-	[f]
		-	10	-	-	-	-	-	-	-	[c]
Trioxide de fer	ON 7/2010	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Trioxide de fer, Fe	QC 9/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[g]

[3]Sensibilisation cutanée

Forme: [a]Fraction alvéolaire [b]Respirable. [c]Empoussiéragé total [d]Poussière [e]Fumée [f]Poussières alvéolaires [g]Poussière et fumée

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Pas nécessaire.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire : Utilisez un masque anti-poussières correctement ajusté.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé: Gants de caoutchouc.

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière. Recommandé: Lunettes anti-poussières.

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Survêtement boutonné au cou et aux poignets.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non disponible.
- Vitesse de combustion** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Gris.
- Odeur** : Inodore.
- Goût** : Non disponible.
- Poids moléculaire** : Non applicable.
- Formule moléculaire** : Non applicable.
- pH** : 11.3 [Conc. (% poids / poids): 1%]
- Point d'ébullition/condensation** : 1182°C (2159.6°F)
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Température critique** : Non disponible.
- Densité relative** : 3
- Pression de vapeur** : 0 kPa (0 mm Hg) [20°C]
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Volatilité** : Non disponible.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- TDAA** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.
- Ionicité (dans l'eau)** : Non disponible.
- Propriétés de dispersibilité** : Non disponible.
- Solubilité** : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Remarques physico-chimiques** : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Empêcher l'accumulation de poussière.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières comburantes, les acides et l'humidité.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

10. Stabilité du produit et réactivité

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydroxyde de calcium	DL50 Orale	Rat	7340 mg/kg	-

Toxicité chronique

Il n'existe aucune donnée disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Hydroxyde de calcium	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	10 mg	-
Silice amorphe	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 25 mg	-

Sensibilisant

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Silice amorphe	-	3	-	-	-	-
Oxyde d'aluminium	A4	-	-	-	-	-
Trioxide de fer	A4	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Térogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Hydroxyde de calcium	Aiguë CL50 33884.4 ug/L Eau douce	Poisson - Clarias gariepinus - Estivaux	96 heures

Persistance/dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Significant quantities of waste product residues should not be disposed of via the foul sewer. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-	-	-

GE* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

AERG : Non applicable.

15. Informations réglementaires

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien

: Les composants suivants sont répertoriés: Oxyde d'aluminium

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.

Portez des lunettes de sécurité, des gants de caoutchouc et un masque anti-poussière.

Hazardous Material Information System (États-Unis) : Santé : 1 Inflammabilité : 1 Risques physiques : 0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) : Santé : 1 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Canada

SIMDUT (Canada) :



Historique

Date d'édition : 08/15/2012
Date de publication précédente : 08/01/2012
Version : 1.1
Section(s) révisée(s) : 1, 4, 5, 6, 7, 8, 13

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.